

N°DEL82-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03/07/2023

ID : 040-244000675-20230628-DEL82_2023-DE



L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le **VINGT-HUIT** du mois de **JUIN** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **22 JUIN 2023**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Arnaud LARBERE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS –
Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – M. Pascal DAGES – Mme Marylène HENAULT –
M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX –
Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN –
M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN
M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE –
Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE –
M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT –
Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA –
Mme Sylvie BEZIAT-RICARD – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE –
M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU –
M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON
M. Amine BENALIA BROUCH
M. Alexis ARRAS
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
M. Yves LOUMÉ
Mme Gloria DORVAL
M. Laurent LAFOURCADE
M. Henri BEDAT

Donne pouvoir à :

M. Julien DUBOIS
Mme Marylène HENAULT
M. Grégory RENDÉ
M. Julien RELAUX
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
M. Pierre STETIN
M. Serge POMAREZ
Mme Catherine RABA
M. Pascal VILATON

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Jean-Marie ABADIE – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON
M. Amine BENALIA BROUCH – M. Alexis ARRAS – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ –
Mme Gloria DORVAL – M. Laurent LAFOURCADE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : PRESTATION DE SERVICES POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DU RESEAU D'EAU THERMALE DE DAX ET DE L'USINE TERDAX

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03/07/2023

ID : 040-244000675-20230628-DEL82_2023-DE



Monsieur le Vice-président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-7-1, qui prévoit que les communes membres d'une communauté d'agglomération peuvent confier à cette dernière la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et en particulier sa compétence en matière d'eau,

Considérant que les 1^{ères} conventions en date du 1^{er} janvier 2020 sont arrivées à leur terme et qu'il convient de faire deux nouvelles conventions,

A compter du 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération exerce les compétences « eau » et « assainissement ».

La Ville de Dax dispose d'un réseau d'eau thermale qui permet de fournir les établissements thermaux situés sur son territoire et d'une usine produisant les boues nécessaires aux soins. Cette compétence n'a pas été transférée et reste de la responsabilité de la Ville. Cependant, comme le prévoit l'article L 5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Dax souhaite confier la gestion et l'entretien de son service d'eau thermale et de son usine TERDAX à la Communauté d'Agglomération par le biais de conventions de prestations.

La Communauté d'agglomération dispose des moyens humains et techniques pour assurer ces prestations qui se situent dans le prolongement de ses compétences en matière d'eau potable et d'assainissement.

Les conventions ci-annexées détaillent les moyens mise en œuvre par le Grand Dax pour assurer ces prestations. Les coûts de ces prestations pour la Ville de Dax sont évalués à 370 000 euros par an pour la gestion et l'entretien du réseau d'eau thermale et de 120 000 euros pour la gestion de l'usine TERDAX, et pourront être ajustés par voie d'avenant selon les coûts réels constatés.

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,
LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

Article 1 : APPROUVE la convention de prestation de services entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Dax pour la gestion et l'entretien du réseau d'eau thermale.

Article 2 : APPROUVE la convention de prestation de services entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Dax pour la gestion de l'usine TERDAX.

Article 3 : AUTORISE le Président à signer lesdites conventions, jointes en annexe.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME

DAX, le 28 juin 2023

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.